



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1326 - Opérations d'accompagnement  
sur les espaces extérieurs**

**Résidentialisation de logements locatifs  
sociaux sur le territoire de la CUS dans  
le cadre du renouvellement urbain**

**Rapport n° CP/2012/425**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par la SA d'HLM Le Nouveau Logis de l'Est pour la résidentialisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la CUS dans le cadre du renouvellement urbain.

A ce titre, un dossier est présenté dans l'annexe au rapport.

En accompagnement de la construction, de la réhabilitation ou de la démolition de logements locatifs sociaux, le Département intervient sur les équipements de jeux, les équipements sportifs, les plantations ..., à l'exclusion des équipements classiques relevant de la voirie et réseaux divers - VRD (tels que assainissement, éclairages publics, trottoirs, aménagement de parkings, ...).

Le montant de la subvention départementale représente 20 % :

- du coût HT de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est une commune ou un groupement de communes ;
- du coût TTC de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est un organisme HLM, une société d'économie mixte de construction de logements sociaux ou une association.

Cette aide du Département est octroyée uniquement pour les opérations listées dans le cadre des conventions ANRU signées avant le 1er janvier 2010.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet présenté par le Nouveau Logis de l'Est concernant la résidentialisation de 249 logements situés 23 à 27 Boulevard Ronsard et 30 à 33 rue Montesquieu à Strasbourg-Hautepierre. Ce dossier est inscrit dans la convention de renouvellement urbain du quartier de Hautepierre.

Dans ces conditions, les montants de subventions proposés sur cette opération s'élèvent à 127 500 €, et les crédits de paiement susceptibles d'être mobilisés en 2012, à 38 250 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35349	204-20422-72	38 250,00 €	38 250,00 €	38 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la SA d'HLM "Le Nouveau Logis de L'Est" une subvention de 127 500 €, conformément au tableau annexé.*

*Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention-type annexée au rapport.*

*Elle autorise en outre son président à signer le moment venu la convention à intervenir sur cette base entre le Département et Le Nouveau Logis de l'Est.*

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL